



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 décembre 2018 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Cláude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD

Autres présents non votants :

Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Mathilde HABOUZIT	Pilote de la performance
Alicia CHARRON	Contrôleuse de gestion



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 28 votants.

MARCHÉS PUBLICS**Accord cadre de Travaux à Bon de Commande n° 2018-60 : réhabilitation du patrimoine assainissement et eau potable - Lots n°1 (secteur Nord), 2 (Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent, Tresserve) et 3 (Autres communes de l'ex-CALB) Attribution**

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation de travaux de réhabilitation du patrimoine en assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et en eau potable sur le territoire de Grand Lac.

Cet accord cadre est décomposé en 3 lots géographiques qui correspondent aux trois secteurs d'exploitation de l'eau:

- Lot 1 : Secteur Nord (communes de Chautagne et Albanais),
- Lot 2 : Secteur Centre (Aix, Brison Saint Innocent, Tresserve),
- Lot 3 : Secteur Sud (Autres communes de l'ex-CALB).

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande.

L'accord cadre sera passé pour deux ans à compter de la notification du marché, renouvelable deux fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 50% prix,
- 50% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base de 10 devis de simulation de travaux.

Lot n°1, secteur Nord :

Montant annuel minimum : 600 000 €HT sur 2 ans puis 300 000 € HT/an

Pas de montant annuel maximum

Nombre d'offres réceptionnées : 3

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 27 novembre 2018 propose d'attribuer ce marché au groupement SASSI / SAUR / FONTAINE TP.

Lot n°2, secteur Centre :

Montant annuel minimum : 1 600 000 € HT sur 2 ans puis 600 000 € HT/an

Pas de montant annuel maximum

Nombre d'offres réceptionnées : 6

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 27 Novembre 2018 propose d'attribuer ce marché au groupement SATP / GIROUD GARAMPON / ASSIER.

Lot n°3, secteur Sud :

Montant annuel minimum : 800 K€HT sur 2 ans puis 400 K€HT/an

Pas de montant annuel maximum

Nombre d'offres réceptionnées : 4

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 27 Novembre 2018 propose d'attribuer ce marché au groupement MAURO / PETAVIT / EHTP.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

L'imputation budgétaire (sur les sections de fonctionnement ou d'investissement selon la nature et montant des travaux à réaliser). est la suivante :

- Budgets Eau Potable,
- Assainissement,
- Eaux Pluviales.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les attributions des lots ci-dessus présentés avec les entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés d'accord cadre à bon de commande ci-dessus présentés avec les entreprises précitées.

Aix-les-Bains, le 5 Décembre 2018

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24 |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Accord cadre de Travaux à Bon de Commande n.2018-60 : réhabilitation du patrimoine assainissement et eau potable - Lots n. 1 (secteur Nord), 2 (Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent, Tresserve) et 3 (autres communes de l'ex-CALB) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2018

Numéro de l'acte : d2641 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181205-d2641-DE

Date de décision : 05/12/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)